

une connaissance approfondie du droit anglais et des lois fédérales, avec cet heureux don de l'application intuitive de la théorie, qui est la marque caractéristique du plaideur retors et populaire, il peut passer, à bon droit, pour le maître du barreau de sa province et l'égal des quelques jurisconsultes éminents du Dominion. M. McCarthy a paru devant le Conseil privé anglais dans nombre de cas importants, parmi lesquels on peut mentionner : le fameux *Stream's Bill*, la cause de MacLaren contre le chemin de fer du "Canada Central," et la question des frontières d'Ontario, dans laquelle il représentait la province du Manitoba. Bien qu'il n'ait pas toujours réussi devant le Conseil privé, M. McCarthy a fait une vive impression sur les cours du Dominion, et il n'y a peut-être pas d'autre avocat dont les services soient désirés plus vivement et plus instamment recherchés pour une affaire importante, que ceux du représentant de Simcoe à la Chambre des Communes. Cette supériorité réelle dans sa profession n'a peut-être pas été étrangère aux succès politiques de l'éloquent avocat.

Sa carrière publique ne paraît pas avoir commencé sous des auspices très favorables. Comme tous ceux qui se sont frayé leur route dans le sentier ardu de la politique, M. McCarthy a eu des désappointements amers ; et ce n'est qu'après une lutte tenace et vigoureuse contre ses adversaires qu'il est arrivé aux succès.

C'est en 1867, au cours des premières élections générales après la proclamation de la Confédération, qu'il fit sa première apparition sur la scène politique en soutenant la candidature de feu M. Angus Morrison contre M. Wm. Lount, pour la représentation à l'Assemblée Législative du comté de Simcoe Nord. M. Morrison se présentait aussi pour la Chambre des Communes dans l'ancienne circonscription de Niagara, et, comme les deux élections avaient lieu simultanément, M. Morrison, trop vivement pressé dans Niagara, abandonna Simcoe Nord, laissant à M. McCarthy le soin de continuer la lutte à sa place dans ce dernier comté.

Ce n'était pas une tâche aisée, à cette époque, d'entreprendre la lutte dans cette division, qui comprenait tout le territoire actuellement connu sous les noms de Simcoe Est et Simcoe Nord. Il fallait convoquer des assemblées à de grandes distances les unes des autres, car les routes étaient à peine praticables. Il devenait nécessairement très difficile d'amener tant d'éléments contradictoires à une union de sentiments et d'action. La lutte fut, d'abord, des plus inégales, à cause de